

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis 2011 -2016 / No 52

Demande de crédit pour la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la

Gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle (GBR)

Au conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission composée de :

Mme. Florence DOS SANTOS

MM. Pierre BECK
Fernand GIGON, rapporteur
Christian HOCHSTRASSER, président
Richard LECOULTRE
Giorgio MICELLO
Constantin TURNAU

S'est réunie le 18 novembre 2013, en compagnie de Messieurs Cédric Echenard, municipal en charge du dossier et Serge Gambarasi, chef des Services techniques. Les commissaires les remercient pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

1. PREAMBULE

Ce préavis fait suite à celui validé dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics (préavis 2011 – 2016 / N° 27. Il avait pour objet le financement de la première phase des aménagements pour les transports publics en Ville de Rolle, dits aménagements « 2012 ». L'ensemble de ces mesures est désormais réalisé ou en voie de l'être d'ici la fin de cette année. Le présent préavis concerne la réalisation de la 2^{ème} phase des aménagements, dits « 2013 – 2014 ». La préparation de ce projet a nécessité plus de temps. La sécurité des piétons ainsi que la ponctualité des bus se verront renforcées et améliorées.

2. LES ASPECTS TECHNIQUES ET SECURITAIRES DU PROJET

Les aspects techniques étant bien développés dans le préavis, les questions des commissaires se sont surtout portées sur les aspects sécuritaires.

Ces deux carrefours fonctionneront comme un seul grand carrefour. Dans la situation de repos, les feux de l'axe de la route de la vallée seraient au vert ce qui permet de maintenir la situation actuelle. A l'arrivée d'un bus, le conducteur actionnera, au moyen d'une télécommande, la signalisation qui lui donnera la priorité.

Les arrivées et départs des bus depuis la place de la Gare sont concentrés sur une cadence à la demi-heure de l'horaire CFF. Les demandes de priorisations sur les carrefours seront principalement faites sur ces périodes.

Plusieurs commissaires ont posé la question pourquoi ce projet n'a pas tenu compte du futur quartier du nord de la Gare, notamment au niveau des passages piétons qui seront situés dans le périmètre du nouveau quartier.

Les propositions d'aménagements présentés dans ce préavis ont débutés avant que l'on connaisse les contours du projet Schenk, qui à ce jour n'est qu'au stade d'avant projet. En cas de nécessité de modifications du carrefour, le matériel pourra être réutilisé. Les frais liés aux éventuelles adaptations du carrefour seront discutés entre les parties concernées.

3. ASPECT FINANCIER.

Le montant total des travaux est devisé à Fr. 291.000.--TTC y compris les frais de communication (élaboration de support de communication, participation à la promotion du réseau de transports publics). Après déduction de la subvention du Conseil Régional Fr. 187.000.--.

La part à charge de la Commune de Rolle sera de Fr. 104.000.--TTC.

A ajouter Fr 4'000.-- par an pour l'entretien du matériel ainsi que Fr. 4'000.-- par an pour les frais liés à la gestion à distance du système.

La participation annuelle de la Commune de Rolle au fond régional des transports est de 31.- par habitants. Ce qui représente environs Fr.186.000.- par année.

Ce projet dépend de l'acceptation de la part du Conseil intercommunal du Conseil régional du préavis qui inclura les aménagements rollois. Le vote devrait avoir lieu au printemps 2014.

4 CONCLUSION

En conclusion, la commission vous demande à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis 2011 – 2016 / No 52 de la Municipalité du 11 octobre 2013.

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise le Municipalité à entreprendre la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle.
2. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 291.000.--TTC pour le réalisations de ces travaux sous réserve de l'acceptation du Conseil intercommunal de la subvention du Conseil régional, soit Fr.—178.000.--, est à déduire de cette somme
3. Autorise la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 291.000.-- à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer sur le compte 1800.5010.3. « Réalisation de carrefours en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle ».
4. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense (part nette à la charge de Rolle : Fr. 104.000.--) sur une période de 5 ans.

Au nom de la commission

Le Président

Le Rapporteur

Christian HOCHSTRASSER



Fernand GIGON

